



CONTACTER UN AVOCAT POUR UN APPEL EN REFERE EXPULSION

Par **ghloria**, le **06/12/2012** à **13:56**

Bonjour,

Je souhaite faire appel d'un référé d'expulsion. Ce jour au TGI de versailles on m'a expliqué qu'un avocat est indispensable. Le délai ne me permet pas de demander une aide juridictionnelle. J'ai une liste d'avocats communiqué par le tribunal, mais je ne sais pas comment procéder. l'aspect financier est important. aussi puis je avoir un conseil ? le délai de 15 jours est presque épuisé et ça devient urgent.

Merci de me donner un coup de main..